GUIDE PÉDAGOGIQUE DES ÉTUDIANTS

Informations pratiques 2017 - 2018

www.droit.univ-nantes.fr

ACCES INTERNET ET MESSAGERIE UNIVERSITAIRE

consultations quotidiennes

Le bâtiment de l'U.F.R. Droit dispose d'un **accès Internet par Wi-Fi** (wiki.univ-nantes.fr/étudiants).

Des **ordinateurs sont à votre disposition** à la Bibliothèque Universitaire.

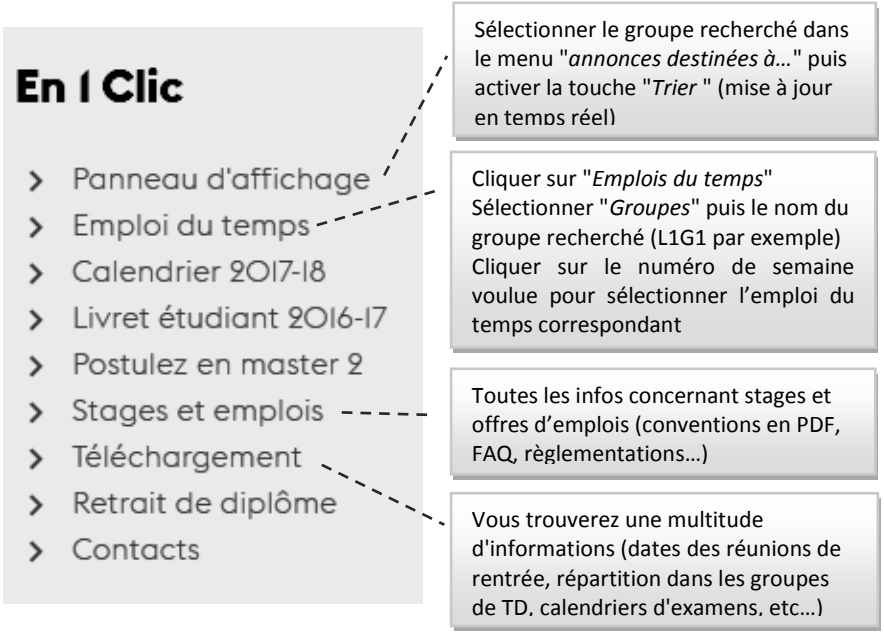
webmail-etu.univ-nantes.fr

Identifiant : numéro étudiant précédé de la lettre E (exemple : E154757W)

Mot de passe : en bas de votre certificat de scolarité (pour les étudiants primo-arrivants).

EMPLOI DU TEMPS, PANNEAU D'AFFICHAGE, TÉLÉCHARGEMENT

consultations quotidiennes



*Ces informations **sont essentielles** : modifications d'emploi du temps, indisponibilité de salle, absence d'un enseignant, report de cours, organisation des examens, de colloque, …*

*Les informations urgentes sont publiées sur les **écrans d'affichage dynamique** installés dans les locaux de la faculté*



CALENDRIER DE RENTRÉE UNIVERSITAIRE

Le calendrier universitaire fixe les dates de début et de fin de cours pour chacun des semestres d'une année universitaire, les semaines d'examens de première et de deuxième session ainsi que les semaines de tenue des jurys de diplômes. Il est mis à jour et voté tous les ans.

La journée d'accueil et d'information est obligatoire : **Lundi 04 septembre 2017** (horaires sur « téléchargement »)

Début des enseignements

Mardi 05 septembre 2017 semestre 1

Lundi 22 janvier 2018 semestre 2

Début des TD

Lundi 02 octobre 2017 semestre 1

Lundi 12 février 2018 semestre 2.

ORGANISATION DES COURS ET DES TD

Enseignements du lundi 8h00 au samedi 12h30 et chaque soir jusqu'à 20h30.

Les cours sont organisés sur l'ensemble du semestre, soit sur un total de 14 semaines. Le volume horaire de chaque cours est réparti sur 8, 10 ou 12 semaines. **Il est donc normal que certains cours ne figurent pas sur l'emploi du temps certaines semaines.**

Les étudiants primo-arrivants à l'Université de Nantes ont l'obligation de suivre une séance de méthodologie à la Bibliothèque Universitaire et une visite médicale. Les modalités d'inscription seront publiées sur intranet et détaillées lors de la réunion de rentrée.

INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE

Tous les étudiants, exceptés les primo-entrants et les ERASMUS sortants, doivent **OBLIGATOIREMENT**, même les redoublants, saisir et enregistrer sur le site internet de la faculté leurs **choix pédagogiques** (matières obligatoires et matières facultatives) après leur inscription administrative : cours obligatoires, facultatifs, optionnels, langues, etc…
L'inscription pédagogique doit nécessairement être faite par internet JUSQU'AU 31/08/2017 INCLUS pour tous les étudiants (exceptés ceux inscrits au guichet).

Assurez-vous bien, en consultant l'emploi du temps, que vous pourrez suivre chacun des cours choisis en option. Il peut arriver que deux options soient organisées sur le même créneau horaire, pour des raisons d'amplitude de salle insuffisante. Vous devrez alors choisir entre les deux.

Dans certains Masters 1, les langues sont facultatives. Un étudiant qui s'y inscrit s'engage pour les deux semestres à suivre les travaux dirigés et le contrôle continu ; **aucune désinscription n'est autorisée**.

Votre enregistrement pédagogique valide votre inscription aux cours et aux groupes de TD. **La répartition des étudiants dans les groupes se fait la semaine précédant le début des TD**. Les groupes ainsi constitués sont publiés sur internet. Aussitôt votre inscription pédagogique enregistrée, elle sera visible sur votre fiche intranet personnelle.

GROUPES PÉDAGOGIQUES EN L1 ET L2

Les étudiants de Licence 1 sont répartis en groupes pédagogiques : L1G1, L1G2, L1G3 - L1G5 (ENS) - L1G6 (Europe)
Les étudiants de Licence 2 sont répartis en groupes pédagogiques : L2G1, L2G2 - L2G5 (ENS) - L2G6 (Europe) - L2G7 (Audencia)
Chaque groupe pédagogique a un emploi du temps qui lui est propre.
Chaque nuit, le système informatique répartit les nouveaux inscrits (ou réinscrits) dans les groupes pédagogiques de manière aléatoire afin d'équilibrer les effectifs des groupes.
Les étudiants des filières franco-britannique, franco-allemande et franco-espagnole sont systématiquement affectés en L1G1 et L2G1.
Chaque étudiant pourra consulter sa fiche individuelle via intranet pour connaitre le groupe dans lequel il a été affecté intranet-webservices-scolarité-examens : dossier pédagogique. **Notez qu'aucun changement de groupe ne sera autorisé**.
Lorsque vous aurez connaissance de votre groupe d'affectation vous pourrez consulter votre emploi du temps et les informations qui vous sont destinées sur le "panneau d'affichage" virtuel de notre site internet.

CHANGEMENTS PÉDAGOGIQUES

Changements de choix pédagogiques (options)
Les demandes devront être faites par écrit et déposées au service de la Scolarité **jusqu'au 15/09/2017 inclus** pour le premier semestre et **jusqu'au 31/01/2018 inclus** pour le deuxième semestre.

Changements de groupes de TD
Les demandes devront se faire uniquement par **échange** entre deux étudiants du même groupe pédagogique, sur l'imprimé (rubrique « téléchargement » du site de la Faculté) et devra être déposé au Bureau de la Scolarité **jusqu'au jeudi 5 octobre 2017 inclus** pour le semestre 1 et **jusqu'au dimanche 18 février 2018 inclus** pour le semestre 2.

Après ces dates, toutes les demandes de modifications devront être déposées au service de la Scolarité, par courrier manuscrit dûment motivé, et seront soumises à la décision de Mme La Doyenne. Ces changements pédagogiques ne pourront être accordés que dans la limite des places disponibles. **Aucune demande par courriel ne sera recevable.**

Les étudiants devront consulter leur fiche individuelle sur intranet pour vérifier si la modification demandée a été enregistrée. Les listes seront communiquées aux chargés de TD et seront définitives à partir du **lundi 9 octobre 2017 (semestre1) et du lundi 19 février 2018 (semestre 2).**

DISPENSES D'ASSIDUITÉ

Elle concerne tous les enseignements d'un semestre à l'exception de ceux notés uniquement en contrôle continu (langues). Il est nécessaire de se renseigner auprès du secrétariat des régimes spéciaux avant tout dépôt de demande.(Bureau 122)
La demande de dispense d'assiduité doit être justifiée en fonction de la situation de l'étudiant (contrat de travail, livret de famille, certificat médical, certificat de scolarité d'une autre formation...). Les étudiants doivent retirer le dossier sur le site de la faculté.

Pour le **premier semestre**, la demande se fait **entre le 01/09/2017 et le 30/09/2017**.
Pour le **second semestre**, la demande se fait **entre le 01/01/2018 et le 31/01/2018**.

Après ces dates, toutes les demandes de dispense devront être soumises, par courrier manuscrit dûment motivé, à la décision de Mme La Doyenne. **Aucune demande par courriel ne sera recevable.**

SERVICE SCOLARITÉ



- Inscriptions administratives,
- Conventions stages,
- Bourses,
- Gestion des examens,
- Délivrance des diplômes de licence,
- Transferts,
- Validation d'acquis,
- Candidatures étrangères,
- Dérogations,
- Suivi des enseignements,
- Suivi des groupes pédagogiques,
- Organisation des examens,
- Inscriptions pédagogiques...

Merci de rappeler sur chacune de vos correspondances votre numéro d'étudiant.

SUR PLACE
Les bureaux Licences (porte 120), Masters 1 (porte 120 bis) et Bureau des Enseignements et des Examens (porte 122) sont ouverts ***le matin du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 (1er étage du bâtiment B).***

PAR MAIL
Uniquement via votre boîte universitaire @etu.univ-nantes.fr
En licence
licences.droit@univ-nantes.fr
En masters 1
masters1.droit@univ-nantes.fr

PAR COURRIER
Boîte à lettres prévue à cet effet dans le couloir du service Scolarité.
Nous vous répondrons dans les meilleurs délais.

BUREAU DES ENSEIGNEMENTS ET DES EXAMENS

- Gestion des emplois du temps.
- Gestion des examens.
- Gestion des régimes spéciaux :
  dispense d'assiduité,
  régime d'épreuves aménagées,
  sportifs de haut-niveau,
  régimes spéciaux en deux ans,
  césure…

DATES DES EXAMENS
Épreuve anticipée de L1 :
« Introduction historique aux sources du droit »
Samedi 21/10/2017
Semestre 1
du 20/12/2017 au 20/01/2018
Semestre 2
du 07/05/2018 au 29/05/2018
Session de rattrapage
du 21/06/2018 au 07/07/2018
Une réunion d'information sur les examens se déroulera semaine 42.



PAR MAIL
Uniquement via votre boîte universitaire @etu-nantes.fr
Edt.droit@univ-nantes.fr

Responsable-examens.droit@univ-nantes.fr